

ARRÊTÉ N° 2026-15

RELATIF A LA REMISE DE PRIX

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R. 811-10 et suivants ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu la délibération n°2025 /07/05-2 du conseil d'administration du 5 juillet 2025 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration et à la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à la Directrice ;

Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet et montant

Trois prix sont attribués aux lauréats du concours photo organisé par Sciences Po Aix par l'intermédiaire du pôle relations internationales en 2026 :

- Prix du jury : 150 €
- Prix du public : 129 €
- Prix des internationaux : 160 €

Article 2 : Exécution

La Secrétaire générale et l'agent comptable de l'IEP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Aix-en-Provence le 15/04/2026

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 27/04/2026

DATE D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION : 27/04/2026

La Directrice
Alessia LEFEBVRE

